

# ALGER INDUSTRIES

Salon International de l'Équipement  
Industriel et des Services à l'Industrie

DU 5 AU 8 OCTOBRE 2015  
PALAIS DES EXPOSITIONS  
D'ALGER

DOSSIER EXPOSANT  
PAVILLON FRANCE

En partenariat avec



Transporteurs officiels



## LA RELANCE DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE EN ALGERIE



*Cette 9<sup>ème</sup> édition du salon Alger Industries s'inscrit dans un contexte de relance du secteur avec:*

- *La mise en œuvre d'un plan d'action du gouvernement*
- *L'achèvement du plan quinquennal 2010 -2014*
- *Le lancement du nouveau plan quinquennal 2015-2019*

### CONTEXTE

*Un nouveau programme d'investissements ambitieux et de nouvelles opportunités !*

*L'Algérie est engagée depuis plusieurs années dans un vaste programme de redressement industriel et technologique décliné territorialement et par filière, destiné à développer la production industrielle nationale, via une politique de recherche de partenariat avec de grands groupes industriels étrangers. Avec des indicateurs macroéconomiques dans le vert, une progression moyenne de croissance de 4% par an, une inflation maîtrisée autour de 3,5% qui dénote d'une bonne santé financière de l'Etat Algérien et un important investissement sur budget de l'Etat dans le réseau routier constituent des opportunités majeures qui caractérisent le marché algérien.*

### UN PLAN D'ACTION POUR ATTEINDRE L'ÉMERGENCE EN 2019 !

*Le plan d'action du gouvernement algérien prévoit un rebond de la croissance durant les cinq prochaines années. A ce titre la mise en œuvre du plan quinquennal pour la période 2015 - 2019 a pour objectif d'atteindre un taux de croissance de 7% contre une moyenne de croissance de 4% réalisée durant la période 2010 - 2014.*

*Le gouvernement œuvre à la modernisation du secteur industriel national à travers notamment la promotion de la production nationale, le soutien aux activités favorisant l'intégration et utilisant les avantages comparatifs énergétiques et naturels et la consolidation du processus de partenariat et poursuivra son vaste programme des énergies renouvelables.*

### LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES INDUSTRIELLES

*Un programme de relance du secteur industriel national par le développement de 18 filières industrielles, l'augmentation et la diversification de la production nationale a été initié en 2013. Ces filières qui disposent d'un fort potentiel de développement concernent les textiles et habillement, le bois et l'industrie du meuble, les produits sidérurgiques et métallurgiques, les produits électroménagers et électroniques, ainsi que la mécanique industrielle et les produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques. Des accords de partenariat ont été réalisés, d'autres sont en cours.*



## Principal rendez-vous de l'Industrie en Algérie

**le salon ALGER INDUSTRIES,**  
se tiendra **du 5 au 8 octobre 2015**  
au Palais des expositions d'Alger.

Cette 9<sup>ème</sup> édition est organisée par  
Batimatec Expo, CCI International  
PACA et en partenariat avec le  
CADEFA.

Cet évènement dédié à l'industrie  
propose toutes les solutions en  
équipements, composants, produits  
et services pour tous les stades de  
la fabrication industrielle, de la  
conception à la production.

Persuadés que le salon Alger  
industries est l'occasion pour les  
entreprises françaises de renforcer  
leur position sur le marché algérien,  
nous vous invitons à consulter notre  
dossier de participation contenant  
les formalités d'inscription.

Nous restons à votre entière  
disposition pour toutes questions  
complémentaires.

Les organisateurs Pavillon France

### Les secteurs d'activité du salon :

- Accessoires, équipements, sécurité.
- Assemblage/montage.
- Composants d'automatisme.
- Composants et systèmes électriques.
- Composants mécaniques,  
hydrauliques,
- Contrôle, mesure, qualité.
- Electronique industrielle.
- Formage.
- Machine-outil.
- Manutention, levage, stockage.
- Matériaux et Outillage.
- Soudage.
- Traitements de surfaces.
- Usinages.
- Services aux entreprises...

### Participez au Pavillon France et bénéficiez :

- ✓ d'un regroupement français avec stands propres au Pavillon France
- ✓ d'une Journée France clôturée par un cocktail
- ✓ d'un catalogue France
- ✓ de la création d'une identité visuelle
- ✓ d'un espace conférence pour présenter vos produits



## STAND ET AMENAGEMENT

### Stand équipé



9 M<sup>2</sup>  
2 460 € HT

12 M<sup>2</sup>  
3180 € HT

Forfait  
Pépinière\*  
1 350 € HT

### Stand équipé :

- Moquette stand et couloirs
- Cloisons de séparation (H 2,50 m en modulaire X L 1m) - coloris blanc
- 1 enseigne sur chaque façade
- 1 sortie électrique de 3 kW
- 3 spots de 75 W sur rail pour 12 m<sup>2</sup>
- Nettoyage quotidien (y compris remise en état veille d'ouverture)

Chaque stand de 9 m<sup>2</sup> ou 12 m<sup>2</sup> comprend une dotation de base :

**1 table ronde blanche – 3 chaises design Blanche – 1 comptoir de réception.**

La dotation est doublée à partir de 24m<sup>2</sup>  
Si vous souhaitez commander du matériel supplémentaire, CCI International PACA et le CADEFA vous adresseront la liste du matériel et les prix du mobilier disponible.

*\*dans le stand pépinière, chaque exposant dispose de 4 m<sup>2</sup> et partage une dotation avec un co-exposant*

## ORGANISATION ET LOGISTIQUE

### FORMALITES VISA

Ce pays nécessite l'obtention d'un visa d'affaires. Les formulaires devront être retirés et déposés par vos soins au Consulat Général de votre ville.

Consulter la liste des documents à fournir :

<http://www.consulatalgerie-paris.org/visas/visa-daffaire/>

Si vous souhaitez recevoir une lettre d'invitation professionnelle pour votre dossier, adressez votre demande par mail à : votre interlocuteur CCI INTERNATIONAL PACA ou CADEFA (Page 5) en précisant : le nom, la fonction, les dates du séjour

**Attention ! Le délai d'obtention des visas est désormais de 14 jours**

### TRANSPORT

La **compagnie aigle azur** partenaire du pavillon France accorde des tarifs préférentiels aux exposants, afin d'en bénéficier et d'effectuer vos réservations vous pouvez contacter :

**Aigle Azur Paris République :**

Mail : [booking.corporate@aigle-azur.fr](mailto:booking.corporate@aigle-azur.fr)  
contact : 01 53 01 85 90 / 91

### Transport du matériel :

Merci de prévoir toutes les formalités de douane relatives à votre matériel. Nous restons à votre disposition pour vous indiquer les transporteurs qui ont l'habitude de travailler sur ce type d'opérations.

### RESERVATION HEBERGEMENT

Des réservations ont été faites par nos soins auprès de l'hôtel HILTON au tarif préférentiel de :

165 €\* → single côté jardin au lieu de 320 €

185 €\* → single côté mer au lieu de 340 €

195 €\* → double côté jardin au lieu de 350 €

À rajouter 6 € de taxes /jour

\* PDJ compris

Un bulletin de réservation hébergement vous sera adressé dès réception de votre contrat de participation. Les chambres seront attribuées par ordre de réservation et selon les disponibilités.

### CARTES D'INVITATION AU SALON:

Afin que vous puissiez inviter vos clients et prospects algériens, CCI International PACA et le CADEFA vous adresseront les cartes d'invitation sous format électronique.



## Documents a retourner

**Avant le 24 juillet 2015**

**Formulaire 1 : contrat de participation**  
**Formulaire 2 : Badge et signalétique du stand**  
**Formulaire 3 : Fiche catalogue Pavillon France**  
**Formulaire 4 : insertion publicitaire (en option)**

Le dossier Technique Exposant est un outil de travail conçu pour simplifier votre participation, il contient tous les éléments et bons de commande relatifs aux différentes prestations proposées par CCI INTERNATIONAL PACA.

Afin de valider votre inscription, merci de retourner les différents formulaires dûment complétés à votre interlocuteur CCI INTERNATIONAL PACA :

## Vos contacts

### **Marie-Hélène RECH**

Ld : 04 91 14 42 66

E-mail : [Marie-Helene.rech@paca.cci.fr](mailto:Marie-Helene.rech@paca.cci.fr)

### **Graziella FIGARELLA**

Ld : 04 91 14 42 91

E-mail : [Graziella.figarella@paca.cci.fr](mailto:Graziella.figarella@paca.cci.fr)

### **CCI Provence Alpes Côte-d'Azur**

8, rue Neuve Saint-Martin - CS 81880

13221 Marseille Cedex 01

## remarques

### Paiement :

Le règlement s'effectue en deux versements :

50% à la réservation.

50% 4 semaines avant l'ouverture du salon. Tout règlement non reçu aux dates fixées par le présent contrat, donne le droit à CCI International PACA de disposer de la surface réservée.

### Réglementation :

Nous vous rappelons que selon le règlement général du salon Alger Industries, « les admissions au salon Alger Industries 2015 sont personnelles et incessibles ».

Aussi, "sauf autorisation expresse de l'organisateur, il est interdit à l'exposant de sous-louer son stand ou d'y présenter des articles pour le compte d'un tiers ou d'y faire la publicité de fabrications autres que les siennes".

### Annulation :

**CCI International PACA se réserve le droit d'annuler la participation à la manifestation pour toutes raisons légitimes et en cas de force majeure.**

Si le quota en nombre de participants n'était pas atteint, CCI International PACA se réserve le droit d'annuler le stand collectif et vous restituera alors le montant prévu pour cette prestation en conservant 300 € de droits d'inscription.

Pour toute annulation imputable à la société à moins de 45 jours du départ, la CCI International PACA se réserve le droit de facturer les sommes déjà engagées pour la réalisation de cette prestation.

Le solde sera à payer 4 semaines avant le début de la manifestation.

# Contrat de participation Alger Industries 2015

## Identification

A retourner avant le 24 juillet 2015

### Exposant

Raison sociale \_\_\_\_\_

Adresse de correspondance \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Fax. \_\_\_\_\_

Site internet \_\_\_\_\_

### Contact salon

Nom, Prénom \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Tél bureau \_\_\_\_\_

Portable \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

### Facturation

Raison sociale \_\_\_\_\_

Siret \_\_\_\_\_

Adresse de facturation \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

## S'engage pour

### Une surface équipée (droits d'inscription inclus)

- de 12 m<sup>2</sup> au prix de 3 180 € HT
- de 9 m<sup>2</sup> au prix de 2 460 € HT
- forfait pépinière au prix de 1 350 € HT
- de ..... m<sup>2</sup> (préciser la surface) au prix de :  
240€ HT /M<sup>2</sup> +300 € (droits d'inscription obligatoires)

### Options

- Stand avec 1 angle (2 ouvertures) 200 €
- Stand en îlot complet (à partir de 36m<sup>2</sup>) 700 €
- Insertion publicitaire dans le catalogue Exposants Pavillon France (remplir le formulaire 4)
  - ½ page intérieure à 350 € HT
  - 1 page intérieure à 700 € HT

## Règlement

- Chèque à l'ordre de CCIR PACA
- Virement bancaire

Le soussigné s'engage à participer au salon ALGER INDUSTRIES 2015.

Il déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions du Règlement Général de vente du Salon (inclus dans le dossier d'inscription en sa possession)

Signature et cachet de la  
société

## Alger Industries 2015

A retourner avant le 24 juillet 2015

### Badge et signalétique du stand

#### BADGES EXPOSANTS

Nom de la société à  
inscrire sur le badge

Nombre de badges

*4 badges maximum par tranche de 12 m<sup>2</sup>*

#### SIGNALETIQUE DE VOTRE STAND


*20 caractères maximum*

**Alger Industries 2015**

A retourner avant le 24 juillet 2015

**Texte à insérer dans le catalogue Pavillon France**

Nom ou Raison social		Prénom Nom		Fonction	Adresse	CP Ville
Tél	Fax	E-mail		Site Web www.		
Tél. 00 33	Fax. 00 33					

**Contact en Algérie (si vous en avez un) :**

**Description de l'activité – 50 mots maximum**

Merci d'adresser votre texte par mail à : [graziella.figarella@paca.cci.fr](mailto:graziella.figarella@paca.cci.fr)

**Secteurs d'activité : (cochez une seule case)**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> accessoires, équipements, sécurité | <input type="checkbox"/> manutention, levage, stockage |
| <input type="checkbox"/> assemblage/montage                 | <input type="checkbox"/> matériaux                     |
| <input type="checkbox"/> composants d'automatisme           | <input type="checkbox"/> outillage                     |
| <input type="checkbox"/> composants et systèmes électriques | <input type="checkbox"/> protection de l'environnement |
| <input type="checkbox"/> composants mécaniques hydrauliques | <input type="checkbox"/> robotique                     |
| <input type="checkbox"/> pneumatiques                       | <input type="checkbox"/> services                      |
| <input type="checkbox"/> contrôle, mesure, qualité          | <input type="checkbox"/> soudage/découpage             |
| <input type="checkbox"/> équipements thermiques             | <input type="checkbox"/> traitements de surfaces       |
| <input type="checkbox"/> électronique industrielle          | <input type="checkbox"/> usinage                       |
| <input type="checkbox"/> formage                            | <input type="checkbox"/> vision industrielle           |
| <input type="checkbox"/> informatique industrielle          | <input type="checkbox"/> Autres, précisez.....         |
| <input type="checkbox"/> machines -outils                   |  |

## Alger Industries 2015

### Publicité dans le catalogue des exposants du Pavillon France

Ce catalogue, édité en 1 000 exemplaires, sera remis aux visiteurs professionnels du Salon Alger Industries 2015 et sera adressé aux entreprises algériennes qui en feront la demande. Afin d'offrir à votre entreprise une plus grande visibilité sur cet événement, et de promouvoir vos produits et/ou vos services, nous vous proposons une insertion publicitaire au sein de ce catalogue

#### Format du catalogue

A5: 14,8 cm x 21 cm  
à la française



#### Format Portrait

de la maquette publicitaire  
pour une page entière



#### Dimensions de la maquette:

**Avec fond perdu:**  
15,7 cm x 22 cm

*Dès lors qu'une image ou un fond de couleur doit apparaître au bord de la page, il est indispensable de prévoir un fond perdu, de façon à prévenir les imperfections de pli et de coupe.*

**Sans fond perdu**  
12,5 cm x 18,5 cm

#### Format Paysage

de la maquette publicitaire  
pour une 1/2 page



**Horizontale :** 14,8 x 10,5cm + fond perdu 3mm (format utile 140mm x 97mm) ou 13,8 x 9,6cm sans fond perdu.

#### Support à nous transmettre par mail en format :

JPG, PDF ou TIFF Haute résolution

Pour avoir une qualité d'impression optimale votre fichier doit avoir une résolution de 300DPI. Vous devez utiliser le mode couleur CMJN "Cyan, Magenta, Jaune, noir"

*A NOTER : pour les commandes d'insertions publicitaires d'1/2 page, nous ne pouvons pas garantir que la publicité soit positionnée face à votre fiche catalogue.*

#### Contact

Société \_\_\_\_\_  
Nom, Prénom \_\_\_\_\_  
Fonction \_\_\_\_\_  
Tél bureau \_\_\_\_\_  
Portable \_\_\_\_\_  
E-mail \_\_\_\_\_

Commande :  1 page pleine     1/2 page  
Souhaite que la publicité soit insérée face à sa fiche descriptive (informations du formulaire 3)  
 Oui     Non     sans préférence

Signature et cachet de la société

# Conditions générales de vente SALONS

## **ARTICLE 1 - Clause générale**

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement reportées au dos du bon de commande. En conséquence, la signature du bon de commande par l'exposant ou l'un de ses préposés implique l'adhésion entière et sans réserve de celui-ci à ces conditions générales de vente, à l'exclusion de tout autre document qui ne revêt aucun caractère contractuel, tel que les prospectus, les catalogues pouvant être émis par la CCIR.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation expresse et écrite de la CCIR, prévaloir contre les présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire opposée par à l'exposant sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la CCIR, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

## **ARTICLE 2 - Formation du contrat**

La demande d'attribution de stand présentée par l'exposant ne sera considérée comme acceptée définitivement par la CCIR qu'après d'une part acceptation écrite de sa part et d'autre part, versement de l'acompte prévu par l'article 3 de la présente convention.

## **ARTICLE 3 - Inscription et Attribution des stands**

Les inscriptions ne pourront être satisfaites que si elles sont accompagnées de l'acompte correspondant et dans la limite des emplacements et des angles disponibles. Aucune inscription ne sera prise en compte sans le versement de cet acompte.

Toute inscription ne sera définitive qu'à compter de la date de valeur du chèque ou du virement au crédit de la CCIR.

**Si la demande de participation excède l'offre de stands et d'angles disponibles, la priorité sera donnée à l'exposant, par ordre d'arrivée du bulletin d'inscription.** Aucune inscription (à ce salon) ne sera validée si l'exposant n'a pas réglé la totalité des factures relatives aux expositions antérieures.

## **ARTICLE 4 - Installation**

La surface minimum des stands mise en location est de 12m<sup>2</sup>.

La CCIR s'engage à mettre à la disposition de l'exposant son stand 48 heures avant l'ouverture officielle de la manifestation. Les stands ne devront être vidés sous aucun prétexte, même en partie, avant la clôture officielle de la manifestation.

Il est formellement interdit à l'exposant de procéder directement à des installations électriques ; un électricien est mis à sa disposition pour tout branchement ou modification à sa demande. Toute la surface au sol des stands est couverte de moquette, les cloisons des stands sont réalisées en ossature aluminium avec remplissage de contreplaqué.

L'exposant est tenu de communiquer à la CCIR la liste de son personnel affecté à la manifestation économique afin de leur délivrer des badges pour identification.

## **ARTICLE 5 - Etat du stand**

L'exposant prendra le stand dans l'état où il se trouve lors de son entrée en jouissance sans pouvoir n'exercer de recours contre la CCIR pour quelque cause que ce soit.

## **ARTICLE 6 - Prix. Conditions de paiement**

Le prix est stipulé de manière ferme et définitive, pour un montant toutes taxes comprises, (figurant aux conditions particulières) et sera exigible selon les modalités suivantes : 100% à la signature du bon de commande, déduction faite de l'acompte versé prévu par l'article 3 de la présente convention

## **ARTICLE 7 - Pénalités de retard et indemnité forfaitaire de retard**

En cas de paiement qui interviendrait postérieurement à la date de règlement mentionnée sur le bon de commande, seront exigibles, à compter du lendemain suivant cette date d'échéance, une indemnité égale au taux d'intérêt appliqué par la BCE en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros conformément aux articles 8 1 et 9 du décret d'application n°2013-259 en date du 29 mars 2013.

## **ARTICLE 8 - Annulation**

### **8.1 Annulation par l'exposant**

L'exposant peut annuler sa participation sous certaines conditions :

moins de 45 jours avant la manifestation : la totalité du paiement restera due à la CCIR quel que soit la cause d'annulation,

plus de 45 jours avant la manifestation : la CCIR conservera uniquement le montant de l'acompte versé par l'exposant.

L'annulation de la participation à la manifestation devra faire l'objet d'une lettre envoyée avec accusé de réception par l'exposant.

### **8.2 Annulation par la CCIR**

La CCIR se réserve le droit d'annuler la manifestation pour quelque raison que ce soit y compris en cas de force majeure, sans qu'aucune indemnité ne soit due. La CCIR ne pourra être tenue pour responsable d'un manquement quelconque à ses obligations (au titre de la convention), si un tel manquement résulte d'un cas de force majeure présentant les caractéristiques, définies par la jurisprudence, que sont l'imprévisibilité, l'extériorité et l'irrésistibilité tel que les tremblements de terre, les grèves nationales, les retards dans les approvisionnements, les guerres, les actes des autorités publiques, le boycott des produits français, les actes de terrorisme, toute modification dans la réglementation internationale des produits constituant un obstacle à l'exécution des présentes conditions générales de vente.

Ces cas de force majeure susvisés suspendent de plein droit les obligations de la CCIR relatives à ces conditions générales de vente et la dégagent de toute responsabilité ou de tout dommage pouvant en résulter à l'exposant ou aux tiers.

Lors d'un tel événement, la CCIR doit en avertir l'exposant.

## **ARTICLE 9 - Responsabilité Assurance**

L'exposant fera garantir les risques de dommages à l'encontre de tiers survenus au sein du stand du fait de ses activités de sorte que la CCIR ne puisse en aucun cas être inquiétée à l'occasion de tels dommages de toute nature ou litiges qui surviendraient, notamment les risques d'incendie, d'explosion, de dommage d'ordre électrique, de dégâts des eaux, de bris de glace et contre les recours des tiers résultant de son occupation.

L'exposant devra, de plus, garantir les risques découlant de sa responsabilité en matière civile générale, ainsi que les risques de dommages matériels causés au stand, installations et aménagements résultant de son fait ou de celui de ses préposés, pendant le temps qu'il en aura la jouissance.

L'exposant sera personnellement responsable, des conséquences dommageables résultant des infractions aux clauses et conditions de la présente convention, de son fait ou de celui de ses préposés.

L'exposant devra fournir les attestations d'assurances correspondantes à la CCIR au moment de la mise à disposition du stand.

La CCIR décline toute responsabilité pour tout incident indépendant de sa volonté pouvant troubler le déroulement de la manifestation et portant un préjudice quelconque à l'exposant notamment en cas de vol ou de détérioration du matériel appartenant à ces dernières.

## **ARTICLE 10 - Confidentialité**

Les études et documents remis ou envoyés par la CCIR demeurent sa propriété ; ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers, sous quelque motif que ce soit, par l'acheteur ou le bénéficiaire de la prestation.

## **ARTICLE 11 - Fournisseurs**

L'exposant pourra recourir aux services de transitaires proposés par la CCIR. Pour les aménagements complémentaires de leurs stands individuels pré-équipés, l'exposant pourra faire appel aux services du prestataire recommandé par la CCIR pour l'agencement général de l'exposition et des stands équipés.

La CCIR décline toute responsabilité pour toutes les prestations fournies directement à l'exposant par d'autres fournisseurs. La CCIR ne pourra être tenue pour responsable des retards, des erreurs, des détériorations ou des vols survenus du fait de ces fournisseurs.

**ARTICLE 12 – Litiges** Tout litige relatif à la présente vente ou prestation, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, relèvera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Marseille.